ACDC CONSULTANTS
Société à responsabilité limitée au capital social de 7.500 euros
6 résidence Odalisque – 10 rue de la Fraternité
97490 SAINTE-CLOTILDE
RCS SAINT-DENIS DE LA REUNION 452 790 975
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 08 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le huit avril, à quinze heures,

La **société EXA HOLDING**, société par actions simplifiée au capital de 1.010.000 euros, ayant son siège social 4 Rue Monseigneur Mondon – 97400 SAINT-DENIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-DENIS DE LA REUNION sous le numéro 848 213 823, représentée par Monsieur Guillaume ESPITALIER-NOËL en sa qualité de Président,

Associé Unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »), propriétaire de la totalité des 750 parts sociales de 10 euros chacune composant le capital social de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Gérant non associé, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Constatation de la démission du Gérant actuel avec dispense du préavis statutaire ;
- Nomination du nouveau Gérant en remplacement, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités.

PREMIERE RESOLUTION
(Transfert du siège social de la Société et modification corrélatives de l'article 4 des statuts)

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société, sans maintien d'activité, à l'adresse suivante à effet à compter de ce jour :

4 Rue Monseigneur Mondon
97400 SAINT-DENIS

En conséquence, le premier alinéa de l'article 4 est modifié comme suit :

« ***Article 4 – Siège social***

Le siège social est fixé : 4 Rue Monseigneur Mondon – 97400 SAINT-DENIS »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME RESOLUTION

(Constatation de la démission du Gérant actuel avec dispense de préavis, nomination du nouveau Gérant en remplacement, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Daniel CHANE PO CHUEN de ses fonctions de Gérant de la Société :

- Prend acte de ladite démission ;

- Décide de dispenser le Gérant démissionnaire de l'exécution du préavis de trois (3) mois prévu par les statuts et de fixer la date d'effet de sa démission au 8 avril 2026 ;

- Décide de nommer en qualité de Gérant de la Société en remplacement du Gérant démissionnaire, à compter du 8 avril 2026 pour une durée indéterminée :

  Monsieur Guillaume ESPITALIER-NOËL, demeurant 36 B Avenue de Bourbon, SAINT-GILLES LES BAINS – 97434 SAINT-PAUL.

- Décide que Monsieur Guillaume ESPITALIER-NOËL est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de son objet social et des pouvoirs expressément dévolus, par les dispositions légales et par les statuts, aux décisions de l'associé unique ;

- Décide que Monsieur Guillaume ESPITALIER-NOËL ne percevra pas de rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions de Gérant mais aura le droit au remboursement des frais de déplacements et de représentation qu'il aura exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, sur présentation de justificatifs.

Monsieur Guillaume ESPITALIER-NOËL, préalablement pressenti auxdites fonctions, a déclaré accepter les fonctions de Président de la Société. Il a en outre déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur et n'être frappé d'aucune mesure ou interdiction susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

TROISIEME RESOLUTION

(Pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts ou formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

***

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et le Gérant

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

EXA HOLDING
Associé Unique
Représentée par Guillaume ESPITALIER-NOËL

Guillaume ESPITALIER-NOËL
Gérant
« *Bon pour acceptation des fonctions de Gérant* »